# ENTENTE SPORTIVE NOGENT-le-ROI CYCLOTOURISME

# REGLEMENT INTERIEUR

## **PREAMBULE**

La vocation de notre club est de promouvoir, d'organiser et de gérer l'activité Cyclotourisme et/ou VTT, hors tout esprit de compétition.

Chaque adhérent est appelé à participer à la vie du club.

Les membres font abstraction de toutes idées politiques, philosophiques et religieuses. Les notions de SPORT, CONVIVIALITE et AMITIE sont fondamentales.

L'adhésion au club procure des droits et implique des devoirs stipulés dans le présent règlement intérieur.

Ce règlement intérieur a été approuvé par les membres du bureau. Tout adhérent s'engage au vu des statuts et du règlement intérieur de l'association.

# **CHAPITRE I -- PRESENTATION**

## **Article 1**

L' « E.S.N. Cyclotourisme « est une association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Le club est:

Déclaré à la sous-préfecture de Dreux le 29 mai 2015, avec dépôt des statuts.

Publié au Journal Officiel du 20 juin 2015.

Affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme (F.F.C.T.) sous le n° xxxx.

Rattaché au Comité Départemental 28 (CODEP).

## **Article 2**

Le cyclotourisme étant une activité exempte de tout esprit de compétition, le club n'organise aucune épreuve qui compare, classe, affiche ou diffuse les performances des participants.

## Article 3

Les conditions obligatoires à l'adhésion sont :

- Compléter la fiche d'adhésion.
- Payer le montant de la cotisation de la saison en cours ( ou à venir ).
- S'affilier à la F.F.C.T.
- Accepter le règlement intérieur.

Lors de son adhésion chaque membre reçoit un exemplaire du présent règlement intérieur. Il peut également demander un exemplaire des statuts.

Le montant de la cotisation, révisable chaque année, est proposé par le bureau et enterriné en Assemblée Générale.

Le paiement de la cotisation ne peut donner lieu à aucun remboursement ( total ou partiel ) quel que soit le motif invoqué.

La qualité d'adhérent(e) se perd automatiquement en fin de saison.

## **CHAPITRE II -- ASSURANCES**

#### **Article 4**

Il existe 3 types d'assurance fédérale :

- Mini-braquet : Ce type d'assurance n'est pas proposé dans la fiche d'adhésion car trop restrictif et quasiment au même tarif que le petit-braquet.
- Petit-braquet : Responsabilité civile, défense et recours, accident corporel, assistance rapatriement, dommages au casque et au cardio-fréquencemètre.
- Grand-braquet : Petit-braquet + dommages au vélo, dommages aux équipements vestimentaires.

Chaque adhérent doit souscrire à l'une des deux options.

En cas d'accident au cours d'une manifestation organisée par le club, l'adhérent est couvert par son assurance fédérale.

## **Article 5**

En cas de sinistre, vous devez en informer le Président ( ou par défaut un membre du bureau ) dans les 24 heures afin de rédiger une déclaration de sinistre auprès de la société d'assurances tributaire de la F.F.C.T.

## **CHAPITRE III – LA SECURITE**

#### Article 6

En toute circonstance vous devez respecter le code de la route en ville et à la campagne (feux tricolores, stops, ligne médiane continue etc...).

Il est interdit de rouler à plus de deux de front (R17, R189 du code de la route).

Il est obligatoire de rouler en file indienne si la circulation et les conditions de route l'imposent.

En aucun cas le club se tiend pour responsable pour le non respect du code de la route d'un de ses membres. Le port du casque est obligatoire dans notre club.

#### **Article 7**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, les cyclos doivent porter un gilet de sécurité ( hors agglomération de nuit ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante ) sous peine d'amende.

## **Article 8**

Il est conseillé:

- En peloton dans une descente de ne pas doubler à droite
- Pour votre sécurité porter des gants, lunettes et casque
- De nuit porter des vêtements réfléchissants et de munir d'éclairage vos vélos à l'avant comme à l'arrière, de façon à être visible à 250m
- Pour votre santé, de passer une visite médicale annuelle. Tout nouvel adhérent à la FFCT doit le première fois présenter un certificat médical
- Signaler par la voix ou par un signe les imperfections de la route ( plaques d'égout, nids de poule etc... )
- Maintenir sa trajectoire, sans écart brusque lors des sorties en groupe
- Laisser un espace suffisant avec le cyclo placé devant

## Article 9

Les cyclos en difficultés mécaniques ou physiques doivent être attendus par les autres cyclos du groupe.

## <u>CHAPITRE IV – ORGANISATION DES ACTIVITES</u>

#### **Article 10 : Sorties internes club**

## Saison « ETE «

Du  $1^{\rm er}$  mars au 31 octocbre les sorties club sont programmées le dimanche matin avec comme horaire de départ 8h30, et lieu de départ : le parking du parc du château en face inter-marché. 4 circuits sont proposés : 40 / 60 / 75 / 90 kms (environ).

En fonction du nombre de participants, du niveau physique et de forme de chacun, des groupes seront formés .

Avec comme devise : « *On part ensemble, on roule ensemble, on rentre ensemble* « . Le calendrier des circuits pour l'année est distribué en début de saison, les circuits sont disponibles sur le site internet du club.

## Saison « HIVER «

Du 1<sup>er</sup> novembre au 28 (29) février les sorties club sont programmées le samedi après-midi avec comme horaire de départ 13h30, et lieu de départ : le parking du parc du château en face inter-marché.

Les circuits (distance et direction) sont décidés sur place en fonction de la météo.

## **Article 11: Sorties externes**

Le club participe aux sorties organisées par les autres clubs de la région, ainsi qu'aux manifestations organisées par la FFCT.

Pour ceux qui le désire, possibilité de participer aux divers « brevet randonneurs mondiaux » . La coordination ( horaires rdv, départ... ) pour la participation à ces randonnées sera assurée par le club.

Le calendrier des manifestations « extérieures » est distribué en début de saison, l'agenda de ces sorties est également disponible sur le site internet ( en format Word et Openrunner ).

En fonction des décisions prises en assemblée générale, le club pourra organiser la participation à des manifestation « nationales « , type Ardéchoise ou autre.

## **CHAPITRE V – COMMUNICATION**

## **Article 12**

- La communication du club vers les membres se fait par courrier élèctronique, procédure téléphonique ou papier pour les personnes n'ayant pas d'adresse mail.
  Adresse mail générique du club : esncyclo@gmail.com
- Le club met à disposition un site internet où l'on peut trouver toutes les informations utiles concernant la vie du club.

Site internet : <a href="http://esn-cyclo.clubeo.com">http://esn-cyclo.clubeo.com</a>

- Une page facebook ou l'on peut échanger. Nom de la page facebook : esncyclo